



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### ASSEMBLÉE ORDINAIRE 23 MARS 2026

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le lundi 23 mars 2026 à 9 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de Madame Marie-Ève Couturier, et à laquelle ont assisté :

M. Michel Corbeil, 2<sup>e</sup> vice-président

Mme Anna Guarnieri, membre

Mme Nathalie Lepage, membre

M. Pierre Nevraumont, membre

Étaient présents :

Mme Geneviève Ollivier, directrice générale et greffière-trésorière

Mme Karen Bellavance, greffière-trésorière adjointe, en visioconférence

M. Jean-Philippe Viens, Chef projets et gestion d'actifs

Mme Marie-Ève Pouliot, adjointe administrative

Étaient absentes motivées :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente

Mme Patricia Lebel, substitut

Étaient également invités à titre d'observateurs :

M. Darcy L'Italien, conseiller politique, Cabinet du maire, Ville de Terrebonne

M. Gabriel Michaud, directeur, Cabinet du maire, Ville de Mascouche

M. Serge Villandré, directeur général, Ville de Terrebonne

M. Jasmin Savard, directeur général, Ville de Mascouche

#### **RÉSOLUTION NO: A2026-03-27** **(Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Nevraumont

APPUYÉ PAR : Michel Corbeil

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : A2026-03-28** **(Adoption de l'ordre du jour)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;

2. Adoption de l'ordre du jour;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 février 2026;
4. Dépôt :
  - Lettre de confirmation de fin de la période d'entraînement de l'employé 200086 au poste d'opérateur d'usine permanent à temps partiel.
5. Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer;
6. Reddition de compte – Délégation de pouvoir à la directrice générale et greffière-trésorière d'effectuer des transferts budgétaires de plus de 24 999 \$ à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire 2025 entre le 20 octobre 2025 et le 28 février 2026;
7. Autorisation pour un mandat avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Regroupement d'achats de micro-ordinateurs, portable, moniteur et tablette;
8. Affaires nouvelles;
9. Période de questions;
10. Huis clos;
11. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A2026-03-29**

**(Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 février 2026)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Corbeil

APPUYÉ PAR : Pierre Nevraumont

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 février 2026 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A2026-03-30**

**(Dépôt)**

---

IL EST RÉSOLU :

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins prenne connaissance du dépôt suivant :

- Lettre de confirmation de fin de la période d'entraînement de l'employé 200086 au poste d'opérateur d'usine permanent à temps partiel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### RÉSOLUTION NO : A2026-03-31

**(Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires et déductions payés par retrait direct aux montants respectifs de 1 451 632,44 \$ et 188 854,13 \$.

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 459,85 \$ et 418 316,00 \$ préparées le 16 mars 2026 et en autorise les paiements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### RÉSOLUTION NO : A2026-03-32

**(Reddition de compte – Délégation de pouvoir à la directrice générale et greffière-trésorière d'effectuer des transferts budgétaires de plus de 24 999 \$ à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire 2025 entre le 20 octobre 2025 et le 28 février 2026)**

---

**ATTENDU** la résolution A2025-10-103 qui délègue à la directrice générale et greffière-trésorière, le pouvoir d'effectuer des transferts budgétaires de plus de 24 999 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Nevraumont

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins prenne acte de la reddition de compte suivante :

- Neuf (9) transferts budgétaires ont été faits de plus de 24 999 \$, soient : 2025-08, 2025-09, 2025-10, 2025-12, 2025-13, 2025-14, 2025-16, 2025-17 et 2025-19, qui ont été déposés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### RÉSOLUTION NO : A2026-03-33

**(Autorisation pour un mandat avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Regroupement d'achats de micro-ordinateurs, portable, moniteur et tablette)**

---

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a reçu une invitation du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) à participer au regroupement d'achats pour le mandat 2026-8227-50 visant l'achat de micro-ordinateur, portable, moniteur et tablette;

**ATTENDU QUE** la date limite pour compléter les étapes d'adhésion et confirmer la participation au mandat est le 8 avril 2026;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU** la résolution A126-10-2023 approuvant l'adhésion au mandat 2024-8080-50 pour l'achat de micro-ordinateur de table, portable, serveur x86 et tablette couvrant la période du 17 février 2024 au 16 février 2026, mais que ce contrat a finalement débuté le 1<sup>er</sup> avril 2024;

**ATTENDU QUE** le CAG a utilisé l'option de renouvellement de douze (12) mois prévu au contrat 2024-8080-20 qui prendra fin le 31 mars 2027;

**ATTENDU QUE** la RAIM devra continuer ses achats via le mandat 2024-8080-50 jusqu'à son échéance et pourra adhérer en différé au mandat 2026-8227-50 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2027;

**ATTENDU** l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à toute régie ou municipalité de se procurer un bien meuble ou tout service auprès du CAG;

**ATTENDU QUE** la RAIM souhaite participer au regroupement d'achats du CAG afin de se procurer les équipements informatiques dans les quantités nécessaires à ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Corbeil

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

**QUE** la RAIM approuve l'adhésion au regroupement d'achats mis en place par le CAG pour le mandat 2026-8227-50 visant l'achat de micro-ordinateur, portable, moniteur et tablette couvrant la période du 29 septembre 2026 au 28 septembre 2028 (24 mois), incluant trois options de renouvellements de douze (12) mois chacune, si applicable;

**QUE** la RAIM adhère en différé au mandat à compter du 1<sup>er</sup> avril 2027;

**QUE** la RAIM confie au CAG le mandat d'acquérir, pour et en son nom, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale et s'engage à respecter les termes de ce contrat;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer, pour et au nom de la RAIM, tous les documents utiles ou nécessaires en lien avec le présent mandat d'achat et à agir à titre de représentant de la Régie pour la gestion de ce contrat.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### (Période de questions)

Un citoyen s'est informé des mesures mises en place par la Régie afin de protéger les milieux naturels dans un contexte d'augmentation des projets industriels sur le territoire de Mascouche.

En réponse, la Régie a expliqué qu'elle travaille étroitement et en amont avec les villes de Mascouche et de Terrebonne afin d'anticiper les projets de développement et de mieux planifier les besoins en infrastructures. Cette collaboration se fait dans le respect des règlements municipaux et implique plusieurs intervenants et groupes spécialisés.

La Régie a précisé qu'elle utilise de nouvelles technologies, notamment la modélisation 3D, ainsi qu'une collaboration active avec le bureau de l'environnement de la Ville de Terrebonne. Ces démarches visent à améliorer la planification et à préserver les milieux naturels, incluant les milieux humides.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

Un citoyen a également demandé si les inondations récentes à Terrebonne avaient eu un impact sur la qualité de l'eau.

La Régie a répondu que oui, les inondations ont une incidence sur la qualité de l'eau. L'opérateur doit alors ajuster ses opérations et adapter les méthodes afin d'assurer le maintien de la qualité du service.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A2026-03-34**  
**(Levée de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Nevraumont  
APPUYÉ PAR : Marie-Ève Couturier

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Présidente

Greffière-trésorière